

DELABIE

FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A2
et son complément national NF EN 15804+A2/CN

Robinets et mitigeurs de la gamme TEMPOSOF 2 par DELABIE



N° enregistrement : 20250645516
Date de publication : 05/08/2026
Version : 1.0

SOMMAIRE

- 1 AVERTISSEMENT
- 2 GUIDE DE LECTURE
- 3 PRÉCAUTION D'UTILISATION DE LA DEP POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS
- 4 INFORMATION GÉNÉRALE
- 5 DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT
- 6 ÉTAPE DU CYCLE DE VIE
- 7 INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE
- 8 RÉSULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE
- 9 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT L'ÉTAPE D'UTILISATION
- 10 CONTRIBUTION DU PRODUIT À LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS
- 11 REFERENCES

1 AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de :

DELABIE

18, rue du Maréchal Foch

80130 FRIVILLE

France

Fournisseur de la DEP, selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la DEP d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

2 GUIDE DE LECTURE

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2.

Les valeurs sont exprimées selon la notation scientifique simplifiée : $0,0163 = 1,63 \cdot 10^{-2} = 1,63E-2$. Une exception peut être réalisée pour le chiffre zéro, indiqué « 0 » et qui signifie exactement zéro, ce pour améliorer la lisibilité du document.

Abréviations utilisées :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- COV : Composés Organiques Volatils
- DEP : Déclaration Environnementale de Produit
- DVR : Durée de Vie de Référence
- MP : Matières Premières
- NC : Non concerné
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
- UF : Unité Fonctionnelle

3 PRÉCAUTION D'UTILISATION DE LA DEP POUR LA COMPARAISON DES PRODUITS

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5,3 Comparabilité des DEP* pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

Note 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

Note 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

Note 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

4 INFORMATION GÉNÉRALE

La présente déclaration est une déclaration individuelle pour une gamme de produits similaires, couvrant le cycle de vie du produit « du berceau à la tombe ». Elle est basée sur un cadre de validité défini conformément à la norme NF EN 15804+A2 et NF EN 15804+A2/CN.

4.1 NOM ET ADRESSE DU FABRICANT

DELABIE
18, rue du Maréchal Foch
80130 FRIVILLE
France

4.2 LE(S) SITE(S) DE PRODUCTION

Site de production : FRIVILLE - France

4.3 REPRÉSENTATIVITE DE LA DEP

La présente DEP est représentative du Robinets et mitigeurs de la gamme TEMPOSOF 2 sur le marché français.

4.4 TYPE DE DEP

Du berceau à la tombe avec module D.

4.5 TYPE DE FDES

Individuelle de gamme.

4.6 CADRE DE VALIDITÉ

4.6.1 Responsable de la mise sur le marché pouvant utiliser cette DEP

DELABIE

18, rue du Maréchal Foch

80130 FRIVILLE

France

4.6.2 Références commerciales couvertes par la présente DEP

Robinet d'urinoir temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 778800
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 748715
Robinet de douche temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 748800
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 741777
Robinet de douche temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 747800
Robinet d'urinoir temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 777800
Robinet d'urinoir temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 777140
Robinet de douche temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 749870
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 741510AS
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 741500
Robinet d'urinoir temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 777130
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 741500LD
Robinet de douche temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 749428
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 740500
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 741550
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 740300
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 740510AS
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 740515
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 740500LD
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 740300LD
Robinet de lavabo temporisé TEMPOSOF 2 - Ref. 741555
Mitigeur de lavabo temporisé TEMPOSOF MIX 2 - Ref. 742520
Mitigeur de lavabo temporisé TEMPOSOF MIX 2 - Ref. 742510
Mitigeur de lavabo temporisé TEMPOSOF MIX 2 - Ref. 742510LH
Mitigeur de lavabo temporisé TEMPOSOF MIX 2 - Ref. 742500
Mitigeur de lavabo temporisé TEMPOSOF MIX 2 - Ref. 742500LH

Le produit le plus impactant représentatif de la gamme est le TEMPOSOF MIX 2 - Ref. 742500LH.

4.7 VÉRIFICATION

La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit.

Vérification indépendante de la déclaration et des données conformément à l'EN ISO 14025 : 2010 : Externe.

Vérification par tierce partie : GOMEZ Marcel.

N° enregistrement au programme Inies : 20250645516

Date de 1ère publication : 05/08/2026

Date de mise à jour (mineure/majeure) : sans objet

Date de vérification : 05/08/2026

Période de validité : 5 ans à compter de la date de 1ère publication

Programme Inies
4 avenue du Recteur Poincaré,
75016 PARIS - www.inies.fr



4.8 PRATICIEN ACV

Carl-Eric MARIE
ATARA - 9 ,sq. C. GOUNOD
91450 ETIOLLES
contact@atara.tech – [https:// atara.tech](https://atara.tech)



5 DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

5.1 DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE (OU UNITÉ DÉCLARÉE)

Assurer la fonction d'une unité de robinet temporisé de poids égal à 0,81kg permettant la distribution d'eau sanitaire avec un débit contrôlé, utilisé conformément aux recommandations du fabricant, pour une durée de vie de référence de 20 ans conforme à l'annexe H de la norme NF EN 15804+A2(CN).

Le produit le plus impactant est le TEMPOSOF MIX 2 - Ref. 742500LH et la fourchette de poids des produits couverts par cette FDES varie de 0,267kg à 0,81kg.

5.2 DESCRIPTION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Les produits sont des robinets et mitigeurs fabriqués par Delabie.

- Déclenchement souple
- Temporisation ~7 secondes
- Débit 3 à 9l/min
- Brise-jet antitartre inviolable
- Corps en laiton chromé
- Fixation par contre-écrou
- Livré avec un repère bleu et un repère rouge
- Adapté aux PMR

Les emballages des produits finis sont composés principalement du carton et de sachets plastiques.

5.3 DESCRIPTION DE L'USAGE DU PRODUIT (DOMAINE D'APPLICATION)

Les produits déclarés servent pour la distribution de l'eau sanitaire à usage collectif (lieu de travail, lieux publics, etc.) pour l'hygiène personnelle.

Le lieu d'installation peut être dans des salles de bains, des toilettes et des aires d'autoroutes qui peuvent être des environnements clos et humides. L'utilisation et l'installation se font en France.

5.4 AUTRES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES NON INCLUSES DANS L'UNITÉ FONCTIONNELLE

Voir la fiche technique.

5.5 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX COMPOSANTS ET/OU MATÉRIAUX DU PRODUIT

5.5.1 Flux de référence

Le flux de référence est constitué par 8.10E-01 kg de robinets et mitigeurs de la gamme TEMPOSOF MIX 2 correspondant au produit présentant les impacts maximums des références commerciales couvertes par la présente FDES de gamme et de 6.01E-01 kg d'emballage.

5.5.2 Produit

Paramètre	Unités	Valeur
Métaux non ferreux	kg	6.93E-01
Métaux ferreux	kg	5.11E-02
Plastiques	kg	6.48E-02
Autre	kg	6.00E-04
Total	kg	8.10E-01

5.5.3 Packaging et palette produit

Composants	Masse (kg/UF)
Produit fini - Packaging - Bois	3.20E-01
Produit fini - Packaging - PELD	1.10E-02
Produit fini - Packaging - Carton	2.68E-01
Produit fini - Packaging - PVC	2.00E-03
Total	6.01E-01

5.6 PRÉCISER SI LE PRODUIT CONTIENT DES SUBSTANCES DE LA LISTE CANDIDATE SELON LE RÈGLEMENT REACH (SI SUPÉRIEUR À 0,1% EN MASSE)

A la date d'édition de la FDES, le laiton contenu dans les produits couverts par cette FDES peut contenir du plomb jusqu'à 3,5%. Le plomb est une substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) selon le règlement REACH.

5.7 PREUVE D'APTITUDE A L'USAGE

NF EN 816
NF DTU 60.1

5.8 CIRCUIT DE DISTRIBUTION

B to B

5.9 DESCRIPTION DE LA DURÉE DE VIE DE RÉFÉRENCE (SI APPLICABLE ET CONFORMÉMENT AUX § 7.2.2 DE LA NF EN 15804+A2)

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	20 ans
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finitions, etc.	Le produit est conforme à la norme NF EN 816 - Robinetterie sanitaire - Robinets à fermeture automatique PN 10 et a passé avec succès les contrôles de qualité internes.
Paramètre théorique d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux exigences appropriées et les codes d'applications.	Les produits déclarés servent pour la distribution de l'eau sanitaire à usage collectif (lieu de travail, lieux publics, etc.) pour l'hygiène personnelle. Le lieu d'installation peut être dans des salles de bains, des toilettes et des aires d'autoroutes qui peuvent être des environnements clos et humides. L'utilisation et l'installation se font en France.
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Mise en œuvre supposée conforme aux prescriptions du fabricant et au NF DTU 60.1.
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur). Par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Voir la fiche technique et la norme NF EN 816.
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur). Par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Non applicable.
Conditions d'utilisation. Par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	Suivant préconisations du fabricant et dans le respect des normes en vigueur.
Scénario d'entretien pour la maintenance. Par exemple fréquence exigée, type, qualité et remplacement des composants remplaçables	Entretien courant : nettoyage à l'eau savonneuse, 1 fois par semaine avec 0,01 litre d'eau additionnée d'1% de savon. Remplacement de la cartouche 1 fois sur la durée de vie

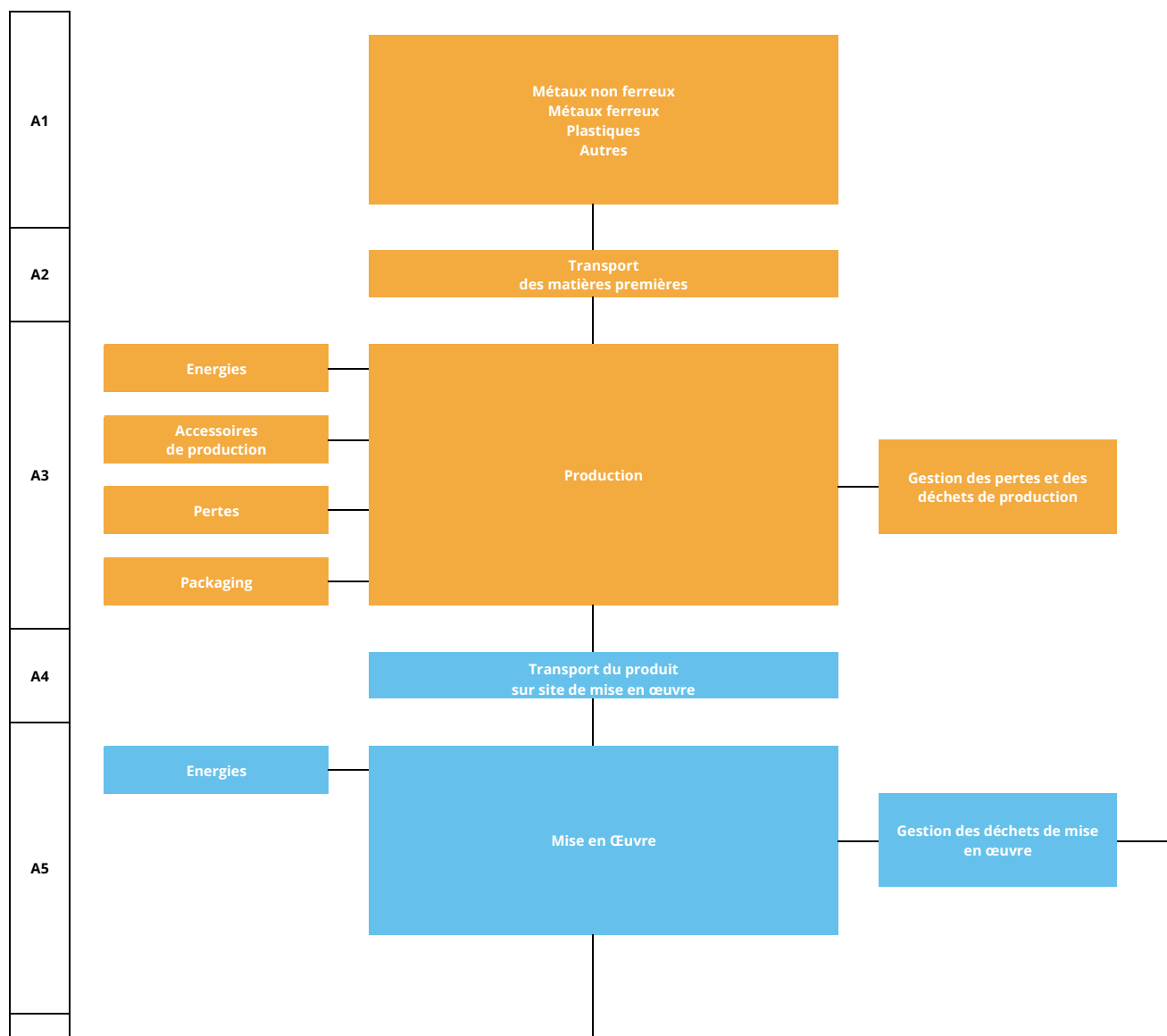
5.10 INFORMATION SUR LA TENEUR EN CARBONE BIOGÉNIQUE

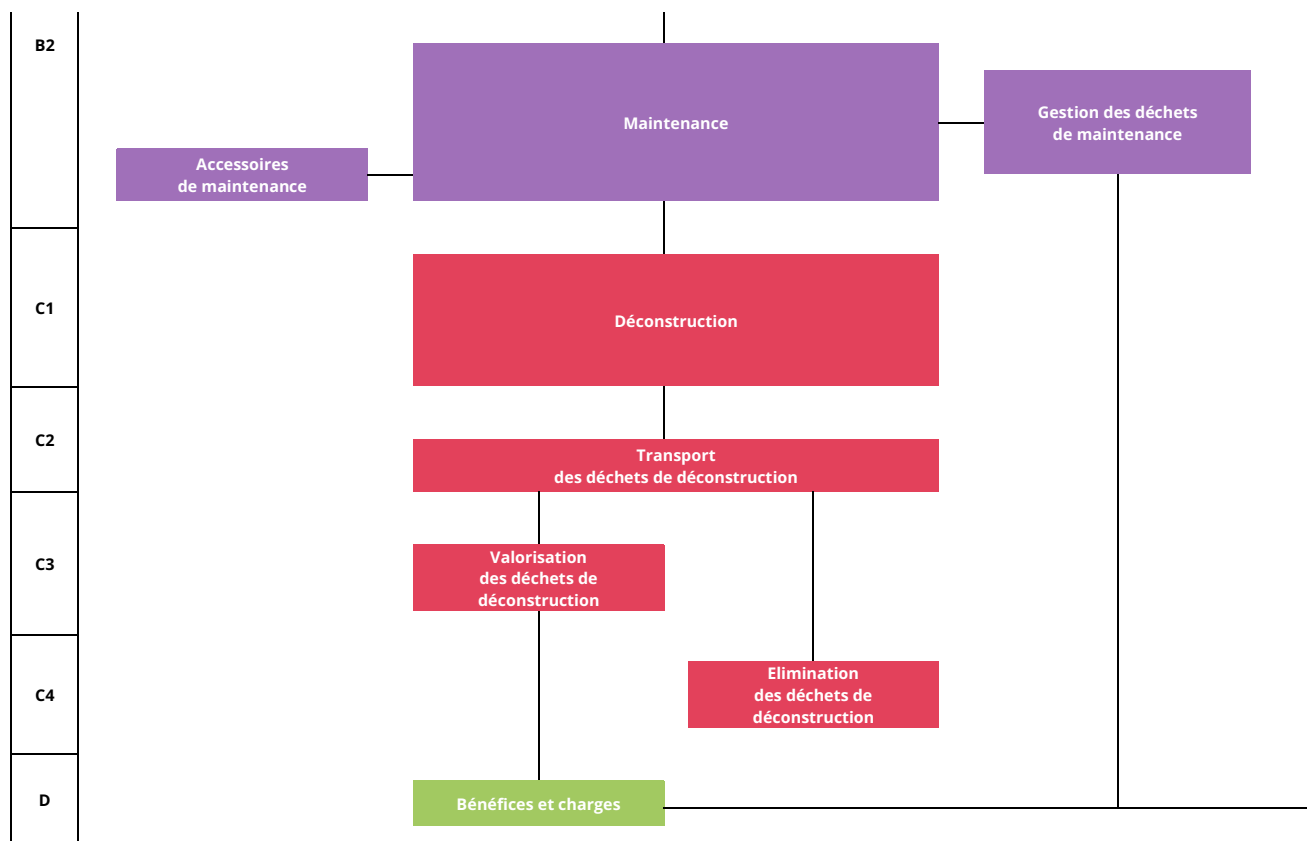
Source	Kg CO2eq	Kg C
Carbone biogénique produit	0.00E+00	0.00E+00
Carbone biogénique emballage	8.77E-01	2.39E-01

6 ÉTAPE DU CYCLE DE VIE

6.1 DIAGRAMME DU CYCLE DE VIE

A1 - A3			A4 - A5		B1-B7							C1 - C4				D
Production			Mise en œuvre		Vie en œuvre							Fin de Vie				Bénéfices et charges
Matières	Transport	Production	Transport	Mise en œuvre	Usage	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation	Utilisation d'eau	Déconstruction	Transport	Traitement	Elimination	Réutilisation recyclage
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré	Déclaré
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X





6.2 ÉTAPE DE PRODUCTION, A1-A3

Description	Site de production : FRIVILLE - France Jeu de données énergétiques utilisé : Electricity, low voltage {FR} electricity, low voltage, residual mix Cut-off, U Facteur d'émission de l'empreinte carbone du mix énergétique : 0,09kgCO₂eq./kWh Procédé de production : Le processus de fabrication, hormis l'usinage/décolletage de certaines pièces, consiste essentiellement à de l'assemblage. Les composants pré-usinés ou bruts à usiner sont réceptionnés, soumis à un contrôle d'entrée puis orientés lorsque requis vers l'usinage. À l'issue des opérations, les pièces sont transférées au poste de montage pour de l'assemblage et des tests en eau, avant conditionnement et emballage final.
Pertes de production	1.32E+00%
Étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.

6.3 ÉTAPE DE CONSTRUCTION, A4-A5

• Transport jusqu'au chantier, A4

Description	A4 : Transport sur chantier. Le produit est livré sur site de mise en œuvre par camion Euro5 - 16-32T depuis FRIVILLE - France En raison du mode de commercialisation par l'intermédiaire de distributeurs indépendants il est impossible de déterminer une distance moyenne pour la mise en œuvre sur l'année de référence. Une distance de transport générique de 1000 km conforme au PCR a donc été retenue.		
Étapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.		
Paramètres	Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport	Euro5 - 16-32T	
	Distance jusqu'au chantier (km)	Une distance générique conforme au PCR de 1000 km pour la mise en œuvre a été retenue.	
	Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	Taux de remplissage :	36,67% (valeur Ecoinvent pour les camions 16-32t)
		Taux de Retour à Vide :	Inclus dans la valeur Ecoinvent du taux de remplissage.
		Masse Volumique (kg/m3) :	Sans objet.
		Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	= < 1

• Installation dans le bâtiment, A5

Description	A5 : Mise en œuvre des robinets et mitigeurs de la gamme TEMPOSOFT 2 et élimination des déchets de chantier. Organisation de la mise en œuvre : La mise en œuvre consiste à raccorder le produit au réseau d'alimentation en eau. Cette opération, réalisée manuellement, peut être effectuée à l'aide d'outils électroportatifs tels qu'une visseuse ou une clé à choc. Aucun auxiliaire n'est nécessaire, le produit intégrant tous les composants requis pour son raccordement. Le mix énergétique employé est le mix résiduel France pour l'année 2024. Aucune perte à la mise en œuvre n'a été constatée sur l'année de référence. Le scénario prévu à l'Annexe J du Règlement de Programme INIES, octobre 2024 - Règle J.23 - a été appliqué aux fins de vie des déchets d'emballage du produit fini.
-------------	--

FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

	Déchet	Masse	Réutilisation		Recyclage		Enfouissement Non Dangereux		Enfouissement Dangereux		Valoris. Energétique	
		Masse	Taux	Masse	Taux	Masse	Taux	Masse	Taux	Masse	Taux	Masse
	Emballage Produit fini - Bois	3.20E-01	67.00%	2.15E-01	14.40%	4.61E-02	2.20%	7.16E-03	0.00%	0.00E+00	16.40%	5.25E-02
	Emballage Produit fini - PEBD	1.10E-02	0.00%	0.00E+00	26.00%	2.86E-03	26.00%	2.86E-03	0.00%	0.00E+00	48.00%	5.28E-03
	Emballage Produit fini - Carton	2.68E-01	0.00%	0.00E+00	88.00%	2.36E-01	7.00%	1.88E-02	0.00%	0.00E+00	5.00%	1.34E-02
	Emballage Produit fini - Autre	2.00E-03	0.00%	0.00E+00	26.00%	5.20E-04	26.00%	5.20E-04	0.00%	0.00E+00	48.00%	9.60E-04
	Distances prises en compte conformément au rapport Transport et Logistique des déchets, ADEME 2014.											
	Camion de type Euro5 16-32t Distance réutilisation : 150km Distance recyclage : 150km Distance enfouissement : 50km Distance valorisation énergétique : 100km											
Pertes de Mise en œuvre	0.00E+00 %											
Etapes et/ou entrants et/ou sortants non pris en compte	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.											
Paramètres	Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)			L'intégralité des pièces nécessaires au raccordement au réseau d'eau potable sont incluses dans les produits et ont donc été allouées au module A1.								
	Utilisation d'eau			Aucune consommation d'eau pour la mise en œuvre.								
	Utilisation d'autres ressources			Néant.								
	Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation			Opérations de mise en œuvre - Energie électrique : 0.09653kWh								
	Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type) Unité kg/UF			Taux pertes à la mise en œuvre :					0.00E+00 %			
				Pertes à la mise en œuvre (kg/UF)					0.00E+00			
				Déchets de palette et packaging :								
				Produit fini - Packaging - Bois					3.20E-01			
				Produit fini - Packaging - PELD					1.10E-02			
				Produit fini - Packaging - Carton					2.68E-01			
				Produit fini - Packaging - PVC					2.00E-03			
				TOTAL (kg/UF)					6.01E-01			
				Dont Matières destinées à la réutilisation					TOTAL (kg/UF)			
									2.15E-01			
				Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)					Recyclage (kg/UF)			
									2.85E-01			
									Valorisation en UIOM (kg/UF)			
									7.21E-02			
									Elimination en UIOM (kg/UF)			
									0.00E+00			
									Stockage en CSDND (kg/UF)			
									2.93E-02			
									TOTAL (kg/UF)			
									3.87E-01			
	Emissions directes dans l'air, le sol et l'eau			Emissions dans l'air (kg/UF)					Non concerné - aucun test n'a été réalisé.			

		Emissions dans l'eau (kg/UF)	Les robinets disposent d'une ACS (Attestation de Conformité Sanitaire) attestant de la compatibilité avec l'eau potable lorsqu'ils sont vendus en France.
		Emissions dans le sol (kg/UF)	Aucun test n'a été réalisé.

6.4 ÉTAPE D'UTILISATION, B1-B7

• Utilisation, B1

Non concerné - Le produit est stable sur sa DVR.

• Maintenance, B2

Description	Entretien courant : nettoyage à l'eau savonneuse, 1 fois par semaine avec 0,01 litre d'eau additionnée d'1% de savon. Remplacement de la cartouche 1 fois sur la durée de vie
Cycle de maintenance	Savon : 1/52 an. Cartouche : 10 ans. Eau : 1/52 an.
Intrants auxiliaires	Accessoire de maintenance - Savon : 0,0052kg par cycle soit 0,104kg sur la DVR. Accessoire de maintenance - Cartouche : 0,07182 kg par cycle soit 0,07182kg sur la DVR Maintenance - utilisation d'Eau : 0,52l par cycle soit 10,4l sur la DVR
Déchets	Déchets de maintenance : 10.57582kg sur la DVR
Consommation d'eau	Maintenance - utilisation d'Eau : 10.4 litres sur la DVR de 20 ans
Consommation d'énergie	Néant.

• Réparation, B3

Aucune opération de réparation n'est à prévoir sur la DVR.

• Remplacement, B4

Aucune opération de remplacement n'est à prévoir sur la DVR.

• Réhabilitation, B5

Aucune opération de réhabilitation n'est à prévoir sur la DVR.

• Besoins en énergie et en eau, B6 - B7

Aucune utilisation d'eau ni d'énergie n'est à prévoir sur la DVR.

6.5 ÉTAPE DE FIN DE VIE, C1-C4

- Déconstruction, C1

Description	Module C1 - Déconstruction :											
	Le scénario de mise en œuvre a été repris pour la déconstruction.											
	Le scénario de fin de vie a été établi en s'appuyant sur l'annexe L de l'EN NF 15804+A2/CN : 2022-10 :											
	Déchet	Masse	Réutilisation		Recyclage		Enfouissement Non Dangereux		Enfouissement Dangereux		Valoris. Energétique	
			Taux	Masse	Taux	Masse	Taux	Masse	Taux	Masse	Taux	Masse
	Métaux non ferreux	6.93E-01	0.00%	0.00E+00	95.30%	6.60E-01	4.70%	3.26E-02	0.00%	0.00E+00	0.00%	2.72E-17
	Métaux ferreux	5.11E-02	0.00%	0.00E+00	99.00%	5.06E-02	1.00%	5.11E-04	0.00%	0.00E+00	0.00%	4.43E-19
	Matières plastiques	6.48E-02	0.00%	0.00E+00	0.00%	0.00E+00	100.00%	6.48E-02	0.00%	0.00E+00	0.00%	0.00E+00
	Autres	6.00E-04	0.00%	0.00E+00	0.00%	0.00E+00	100.00%	6.00E-04	0.00%	0.00E+00	0.00%	0.00E+00

- Transport des déchets de déconstruction, C2

Module C2 - Transport des déchets de déconstruction :

Le transport des déchets de déconstruction est assuré par des camions Euro5, 16-32T.

Distances prises en compte conformément au rapport Transport et Logistique des déchets, ADEME 2014

- Distance recyclage : 150 km.
- Distance enfouissement : 50 km.

- Valorisation des déchets de déconstruction, C3

Description	Module C3 - Traitement des déchets de déconstruction :		
	Type	Valorisation	Masse
	Traitement	Recyclage	7.11E-01
	Type	Fin de déchet	
	Métaux non ferreux	Tri, cisailage, broyage, séparation, stock.	
	Métaux ferreux	Tri, cisailage, broyage, séparation, stock.	

- Elimination des déchets de déconstruction, C4

Description	Module C4 - Elimination des déchets de déconstruction :		
		Type	Masse
	Elimination	Non Dangereux	9.85E-02

- Paramètres C1-C4

Paramètre	Valeur	
Processus de collecte spécifié par type	Collecte séparée kg/UF	8.10E-01
	Collecte en mélange avec d'autres déchets kg/UF	0.00E+00
Système de récupération spécifié par type	Réutilisation kg/UF	0.00E+00
	Recyclage kg/UF	7.11E-01
	Valorisation Energétique kg/UF	0.00E+00
Elimination spécifiée par type	Incinération en UIOM kg/UF	0.00E+00
	Enfouissement kg/UF	9.85E-02
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Distances prises en compte conformément au rapport Transport et Logistique des déchets, ADEME 2014 - Distance recyclage : 150 km. - Distance enfouissement : 50 km. Fin de vie conforme à l'annexe L de la norme EN NF 15804+A2/CN-2022	

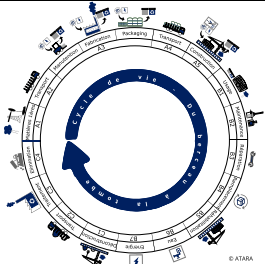
6.6 POTENTIEL DE RECYCLAGE/RÉUTILISATION/RÉCUPÉRATION, D

Description	Scénario suivant annexes L1 et L3 de l'EN NF 15804+A2/CN et sur les données EUROSTAT - France - année 2020. L'incinération des emballages et palettes sur le cycle de vie, avec rendements de 25.6% pour la chaleur et 13% pour l'électricité, est également comptabilisée au titre des bénéfices au-delà des frontières du système. Aucune déclaration des charges et bénéfices dans le module D n'est faite pour des flux auxquels des impacts ont été alloués aux modules A1-A3. Conformément aux termes de l'EN NF 15804+A2, les impacts évités associés à des matériaux secondaires affectés ne sont pas inclus dans le module D.			
Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Masse recyclée au-delà des frontières du système (kg)	Matières/matériaux/énergie économisés	Masse substituée (kg) / Energie substituée (MJ)
Métaux non ferreux	Transport du stock de scrap au site de production, traitement des scrap, affinage, coulée continue et production de métaux non ferreux.	6.60E-01	Mise à disposition de métaux non ferreux primaire.	4.95E-01
Métaux ferreux	Transport du stock de scrap au site de production, traitement des scrap, affinage, coulée continue et production de métaux ferreux.	5.06E-02	Mise à disposition de métaux ferreux primaires.	4.38E-02
Packaging produit fini - Bois	Transport jusqu'à l'usine de production de panneaux de particules bois, tri et broyage poussé.	4.61E-02	Mise à disposition du bois d'industrie (sylviculture, exploitation forestière, transport), de son broyage en copeaux, et du séchage des copeaux	3.87E-02

FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

Packaging produit fini - PELD	Transport du stock de plastique mis en balles au site de production de granulés et fonte en granulés de PEBD.	2.86E-03	Mise à disposition de granulés de PEBD.	2.40E-03
Packaging produit fini - Carton	Production de pâte kraft (procédé au sulfate).	2.36E-01	Mise à disposition de pâte kraft (procédé au sulfate).	7.37E-02
Packaging produit fini - Autre	Transport du stock de plastique mis en balles au site de production de granulés et fonte en granulés.	5.20E-04	Mise à disposition de granulés de polypropylène.	4.37E-04
Energie électrique	Valorisation énergétique	7.21E-02	Mise à disposition d'énergie électrique.	1.29E-01
Energie thermique	Valorisation énergétique	7.21E-02	Mise à disposition d'énergie thermique	2.54E-01

7 INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

RCP utilisé	Les normes NF EN 15804+A2 : 2019-10 et NF EN 15804+A2/CN : 2022-10 servent de PCR (Jeu de facteurs de caractérisation EF3.1 du JRC).											
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 : 2019-10 et son complément national NF EN 15804+A2/CN : 2022-10. 											
Règle de coupure	L'ensemble du produit et de son cycle de vie a été pris en compte. Les données d'inventaire du cycle de vie disponibles en base de données ont été utilisées, et des processus approchant ont été sélectionnés en l'absence de processus correspondant à un entrant. Conformément à l'EN NF 15804, les flux suivants ont été également omis du système : - l'éclairage, le chauffage et le nettoyage des sites de production, - le département administratif, - le transport des employés, - la fabrication de l'outil de production et des systèmes de transport (lorsque ceux-ci n'étaient pas directement intégrés dans les inventaires de cycle de vie utilisés), - les émissions à long terme. - Les consommables des produits et équipements nécessaires au fonctionnement du processus dont le renouvellement total ou partiel est inférieure à un an. Liste des processus exclus : <table><tr><td>Modules A1-A3</td><td>Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.</td></tr><tr><td>Module A4</td><td>Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.</td></tr><tr><td>Module A5</td><td>Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.</td></tr><tr><td>Modules B1 à B7</td><td>Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés</td></tr><tr><td>Modules C1-C4</td><td>Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.</td></tr></table>		Modules A1-A3	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.	Module A4	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.	Module A5	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.	Modules B1 à B7	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés	Modules C1-C4	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.
Modules A1-A3	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.											
Module A4	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.											
Module A5	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.											
Modules B1 à B7	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés											
Modules C1-C4	Aucune exclusion. 100% des flux ont été modélisés.											
Allocations	Les approches mass balance credits / Book & Claim / BMB sont prosrites. Une allocation massique a été pratiquée en usine pour : - les consommations d'énergies - les consommations d'accessoires de production											
Représentativité des données primaires	Représentativité	Représentativité temporelle : Données spécifiques fournies par DELABIE et par ses fournisseurs sur la base de la production de l'année 2024. Données génériques issues des bases de données :										

		Ecoinvent 3.11 (2024:11)
		Représentativité Géographique : Production : FRIVILLE - France Mise en œuvre en FRANCE (FR)
	Logiciel ACV	SimaPro 10.3.0.1
Description de la qualité des données spécifiques	L'évaluation de la qualité des données spécifiques est la suivante : • 4.3% des données avec une notation moyenne « très bonne » • 75.5% des données avec une notation moyenne « bonne » • 20.2% des données avec une notation moyenne « moyenne » • 0% des données avec une notation moyenne « mauvaise » • 0% des données avec une notation moyenne « très mauvaise »	
Description de la qualité des données spécifiques	L'évaluation de la qualité des données génériques est la suivante : • 0.5% des données avec une notation moyenne « très bonne » • 67.4% des données avec une notation moyenne « bonne » • 31.3% des données avec une notation moyenne « moyenne » • 0.8% des données avec une notation moyenne « mauvaise » • 0% des données avec une notation moyenne « très mauvaise »	
	La validation des données génériques est la suivante : • 100% des données secondaires sont plausibles • 100% des données secondaires sont complètes • 100% des données secondaires sont consistantes avec EN 15804+A2	
Variabilité des résultats	Une étude de variabilité a été menée qui a révélé une variation des résultats au-delà des limites imposées par l'EN NF 15804+A2 et CN sur les indicateurs changement climatique combustibles fossiles, utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières et déchets non dangereux éliminés. Le produit présentant les impacts maximums, savoir le mitigeur de lavabo temporisé TEMPOSOF MIX 2 - Ref. 742500LH, a donc été retenu comme représentatif de la gamme de produits étudiée.	

8 RÉSULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple) ou à matières recyclées. Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN :2022.

Exonération de responsabilité quant aux incertitudes des méthodes de calculs des indicateurs d'impacts environnementaux de références et additionnels selon la norme EN15804+A2 :2019 (§5.4.2 ; §7.2.3.3) :

Exonération de type 1 (indiquée par [1] dans le tableau ci-dessous) : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonération de type 2 (indiquée par [2] dans le tableau ci-dessous) : Les résultats de ces indicateurs doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.

Impacts environnementaux de référence	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre			Etape d'utilisation								Etape de fin de vie					Total CDV	Module D
	Total A1 – A3	A4	A5	TOTAL A4-A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	Total B1-B7	C1	C2	C3	C4	Total C1-C4		
Changement climatique – total kg CO2 equiv/UF ou UD	6.65E+00	2.78E-01	9.39E-01	1.22E+00	0.00E+00	8.85E-01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	8.83E-01	6.76E-03	2.12E-02	2.03E-01	5.47E-03	2.37E-01	8.99E+00	-2.66E+00
Changement climatique – combustibles fossiles kg CO2 equiv/UF ou UD	7.10E+00	2.78E-01	6.16E-02	3.40E-01	0.00E+00	6.02E-01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	6.00E-01	6.74E-03	2.12E-02	2.02E-01	5.47E-03	2.36E-01	8.28E+00	-2.65E+00
Changement climatique – biogénique kg CO2 equiv/UF ou UD	-4.64E-01	5.31E-05	8.77E-01	8.77E-01	0.00E+00	3.85E-03	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	3.85E-03	9.72E-06	4.05E-06	7.87E-04	5.48E-07	8.02E-04	4.18E-01	1.22E-03
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO2 equiv/UF ou UD	1.57E-02	9.21E-05	1.67E-05	1.09E-04	0.00E+00	2.80E-01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.80E-01	3.02E-06	7.03E-06	1.75E-04	2.93E-07	1.85E-04	2.96E-01	-5.96E-03
Appauvrissement de la couche d'ozone kg de CFC 11 equiv /UF ou UD	8.71E-08	6.07E-09	8.79E-10	6.95E-09	0.00E+00	7.86E-09	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	7.81E-09	2.19E-10	4.63E-10	2.13E-09	3.45E-11	2.84E-09	1.05E-07	-2.65E-08
Acidification mole de H+ equiv / UF ou UD	3.36E-01	8.93E-04	2.01E-04	1.09E-03	0.00E+00	3.10E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	3.10E-02	4.06E-05	6.81E-05	8.18E-04	7.42E-06	9.34E-04	3.69E-01	-1.78E-01
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg de P equiv / UF ou UD	4.34E-03	2.04E-06	6.23E-06	8.27E-06	0.00E+00	1.65E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.65E-04	2.47E-06	1.55E-07	1.23E-05	3.38E-08	1.50E-05	4.53E-03	-1.78E-03
Eutrophisation aquatique marine kg de N equiv / UF ou UD	2.11E-02	2.97E-04	9.54E-05	3.93E-04	0.00E+00	3.82E-03	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	3.82E-03	9.02E-06	2.27E-05	1.49E-04	2.38E-05	2.04E-04	2.55E-02	-9.06E-03
Eutrophisation terrestre mole de N equiv / UF ou UD	2.71E-01	3.27E-03	6.77E-04	3.95E-03	0.00E+00	2.86E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.86E-02	6.89E-05	2.50E-04	1.67E-03	3.30E-05	2.02E-03	3.05E-01	-1.29E-01
Formation d'ozone photochimique kg de NMCOV equiv/UF ou UD	7.81E-02	1.35E-03	2.59E-04	1.61E-03	0.00E+00	7.20E-03	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	7.19E-03	2.41E-05	1.03E-04	5.39E-04	1.25E-05	6.79E-04	8.76E-02	-3.65E-02
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)[2] kg Sb equiv/UF ou UD	4.51E-03	9.38E-07	5.33E-07	1.47E-06	0.00E+00	4.07E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	4.07E-04	3.12E-07	7.16E-08	4.46E-06	2.85E-09	4.84E-06	4.93E-03	-2.58E-03
Epuisement des ressources abiotiques - (combustibles fossiles)[2] MJ/UF ou UD	9.99E+01	3.94E+00	1.84E+00	5.78E+00	0.00E+00	7.30E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	7.27E+00	1.08E+00	3.01E-01	1.53E+00	2.67E-02	2.94E+00	1.16E+02	-3.54E+01
Besoin en eau m3 de privation equiv dans le monde / UF ou UD	5.24E+00	1.53E-02	4.94E-03	2.02E-02	0.00E+00	1.36E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.36E+00	2.26E-03	1.17E-03	1.53E-02	-4.45E-04	1.83E-02	6.64E+00	-2.89E+00
Impacts environnementaux additionnels	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre			Etape d'utilisation								Etape de fin de vie					Total CDV	Module D
	Total A1 – A3	A4	A5	TOTAL A4-A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	Total B1-B7	C1	C2	C3	C4	Total C1-C4		
Emissions de particules fines Indice de maladies / UF ou UD	9.01E-07	2.21E-08	3.69E-09	2.58E-08	0.00E+00	1.02E-07	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.02E-07	4.21E-10	1.69E-09	1.34E-08	1.73E-10	1.57E-08	1.04E-06	-4.23E-07
Rayonnements ionisants (santé humaine)[1] kBq de U235 equiv / UF ou UD	6.19E-01	1.70E-03	6.42E-02	6.59E-02	0.00E+00	2.48E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.48E-02	4.91E-02	1.30E-04	5.11E-03	5.17E-05	5.44E-02	7.64E-01	-1.98E-01
Ecotoxicité (eaux douces)[2] CTUe / UF ou UD	5.25E+02	5.23E-01	2.99E-01	8.22E-01	0.00E+00	4.31E+01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	4.31E+01	3.80E-02	3.99E-02	7.40E-01	2.14E+00	2.95E+00	5.72E+02	-2.89E+02
Toxicité humaine, effets cancérigènes [2] Chut / UF ou UD	4.01E-08	4.72E-11	1.77E-11	6.49E-11	0.00E+00	8.97E-09	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	8.97E-09	4.88E-12	3.60E-12	6.45E-11	1.41E-12	7.44E-11	4.92E-08	-2.09E-08
Toxicité humaine, effets non cancérigènes [2] CTUh / UF ou UD	8.17E-01	2.46E-09	8.57E-10	3.32E-09	0.00E+00	1.79E+01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.79E+01	2.67E-10	1.88E-10	4.10E-09	1.77E-03	1.77E-03	1.88E+01	-1.88E-06
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols [2] Sans dimension / UF ou UD	1.84E+02	2.33E+00	2.83E-01	2.61E+00	0.00E+00	1.72E+01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.72E+01	4.35E-02	1.78E-01	1.37E+00	5.52E-02	1.65E+00	2.05E+02	-7.40E+01
Utilisation des ressources	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre			Etape d'utilisation								Etape de fin de vie					Total CDV	Module D
	Total A1 – A3	A4	A5	TOTAL A4-A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	Total B1-B7	C1	C2	C3	C4	Total C1-C4		
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF ou UD	2.87E+01	6.23E-02	-7.03E-01	-6.41E-01	0.00E+00	8.94E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	8.94E+00	2.29E-02	4.75E-03	3.52E-02	1.53E-03	6.44E-02	3.71E+01	-1.09E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/UF ou UD	7.69E+00	0.00E+00	-7.10E+00	-7.10E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	5.88E-01	0.00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF ou UD	3.64E+01	6.23E-02	-7.80E+00	-7.74E+00	0.00E+00	8.94E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	8.94E+00	2.29E-02	4.75E-03	3.52E-02	1.53E-03	6.44E-02	3.77E+01	-1.09E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UF ou UD	1.00E+02	3.94E+00	1.63E+00	5.58E+00	0.00E+00	7.30E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	7.27E+00	1.08E+00	3.01E-01	4.77E-01	2.67E-02	1.89E+00	1.15E+02	-3.54E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UF ou UD	2.23E+00	0.00E+00	-3.93E-01	-3.93E-01	0.00E+00	1.86E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.86E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	3.70E+00	0.00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UF ou UD	1.02E+02	3.94E+00	1.24E+00	5.19E+00	0.00E+00	9.16E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	9.14E+00	1.08E+00	3.01E-01	4.77E-01	2.67E-02	1.89E+00	1.18E+02	-3.54E+01
Utilisation de matière secondaire kg/UF ou UD	8.37E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	3.87E-02	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF ou UD	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF ou UD	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation nette d'eau douce m3/UF ou UD	1.05E+00	5.15E-03	1.24E-02	1.75E-02	0.00E+00	6.87E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	6.87E-02	7.82E-03	3.93E-04	2.81E-02	1.34E-04	3.65E-02	1.17E+00	-3.65E-01
Catégories de déchets	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre			Etape d'utilisation								Etape de fin de vie					Total CDV	Module D
	Total A1 – A3	A4	A5	TOTAL A4-A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	Total B1-B7	C1	C2	C3	C4	Total C1-C4		
Déchets dangereux éliminés kg/UF ou UD	6.51E-02	1.22E-04	2.77E-04	3.98E-04	0.00E+00	1.14E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.14E-02	1.41E-05	9.28E-06	7.44E-02	7.73E-04	7.52E-02	1.52E-01	-8.82E-03
Déchets non dangereux éliminés kg/UF ou UD	1.14E+02	2.32E-01	7.50E-02	3.07E-01	0.00E+00	1.03E+01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.03E+01	1.07E-02	1.77E-02	1.97E-01	9.85E-02	3.24E-01	1.25E+02	-6.30E+01
Déchets radioactifs éliminés kg/UF ou UD	2.58E-04	1.16E-06	1.92E-05	2.04E-05	0.00E+00	1.51E-05	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.50E-05	1.41E-05	8.85E-08	2.91E-06	2.28E-08	1.72E-05	3.11E-04	-9.61E-05
Flux sortants	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre			Etape d'utilisation								Etape de fin de vie					Total CDV	Module D
	Total A1 – A3	A4	A5	TOTAL A4-A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	Total B1-B7	C1	C2></					

9 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT L'ÉTAPE D'UTILISATION

9.1 ÉMISSION DANS L'AIR

Non concerné - aucun test n'a été réalisé.

9.2 ÉMISSION DANS LE SOL ET L'EAU

Les robinets disposent d'une ACS (Attestation de Conformité Sanitaire) attestant de la compatibilité avec l'eau potable lorsqu'ils sont vendus en France.

10 CONTRIBUTION DU PRODUIT À LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

10.1 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT HYGROTHERMIQUE DANS LE BÂTIMENT

Aucun test n'a été réalisé.

10.2 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT ACOUSTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Aucun test n'a été réalisé.

10.3 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT VISUEL DANS LE BÂTIMENT

La variété des conceptions et des formes proposées permet une adéquation esthétique entre les produits couverts par ce document et leur environnement.

10.4 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT OLFACTIF DANS LE BÂTIMENT

Aucun test n'a été réalisé.

11 REFERENCES

- EN 15804: EN 15804+A2:2019-10 et 15804+A2(CN):2022-10, Sustainability of construction works - Environmental Product Declarations — Core rules for the product category of construction products
- ISO 14025: EN ISO 14025:2006-11: Environmental labels and declarations - Type III environmental declarations — Principles and procedures
- ISO 14040: EN ISO 14040:2006-10, Environmental management - Life cycle assessment - Principles and framework
- ISO 14044: EN ISO 14044:2006 Environmental management — Life cycle assessment — Requirements and guidelines
- ADEME : rapport Transport et Logistique des déchets, ADEME 2014
- Programme national de prévention des déchets 2014 – 2020
- Engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation et au recyclage des déchets inertes du BTP
- Ecoinvent : Ecoinvent Centre, www.Eco-invent.org
- SimaPro : <https://simapro.com/>